

DÉPARTEMENT
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

Décision n° 002023_094

Arrondissement de TORCY

Objet : *Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'un marché de fourniture d'électricité et de gaz naturel et service associés.*

Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n° 02020_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L2122-23 et du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le marché de fourniture d'électricité (lot 1) et de gaz (lot 2) avec les société Total Energie et Gaz de Bordeaux se termine au 31 décembre 2024 et qu'il convient dès à présent de travailler sur la rédaction d'un nouveau marché.

Considérant la proposition de la société OPERA Energie située au 27 rue de la Villette 69003 Lyon concernant le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'une consultation « fournitures d'électricité et de gaz ».

Considérant qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de ce contrat.

Décide :

Article 1 : D'accepter et de signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'un marché de « fournitures d'électricité et de gaz », avec la société OPERA Energie pour un montant hors taxe de huit mille sept cent euros et zéro centimes (8700.00 € HT). Ce contrat est valable à compter du 01 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme d'un donner acte.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

Envoyé en préfecture le 12/12/2023

Reçu en préfecture le 12/12/2023

Publié le

Recevez
Levraut

ID : 077-217702158-20231122-002023_094-AU

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publié et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société OPERA Energie

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 22 novembre 2023
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

